



La Convention internationale des droits de l'enfant

Article 12

Les états parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Comment je m'inscris à ce conseil ?

- ▶ Je m'inscris sur le site du Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance sur le site : gironde.fr/protection-enfance
- ▶ J'envoie un courrier à : Observatoire départemental de la protection de l'enfance :
**Esplanade Charles de Gaulle
Immeuble Solidarité
33074 Bordeaux**
- ▶ J'en parle dans la famille d'accueil ou à un adulte du foyer.

Département de la Gironde - DDCOM - CD - Impulsi'Vert - juin 2018

Prendre la parole pour être entendu

Le conseil des jeunes
de la protection de
l'enfance en Gironde



Le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance, qu'est-ce que c'est ?

Un conseil composé d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, en Gironde.

Pour :

- ▶ Recueillir la parole des jeunes
- ▶ Donner un avis sur la protection de l'enfance en Gironde



Le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance, c'est qui ?

Le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance comprend **100 membres représentatifs des différents modes de placements** et se réunit dans l'hémicycle du Conseil départemental.

Le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance, c'est pour qui ?

Les **enfants en famille d'accueil ou en foyer de 8 à 21 ans** ainsi que les **anciens de l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à l'âge de 27 ans**.

Comment ça marche ?

Le conseil se réunit **4 fois par an**. Ensemble ou en petits groupes.

On y parle de quoi ?

Par exemple :

- ▶ La vie en dehors de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- ▶ Les relations avec les autres
- ▶ Les loisirs
- ▶ La vie après l'ASE
- ▶ La formation que je voudrais suivre, l'accès aux études longues, la sortie du dispositif ASE, etc.